

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 5 décembre 2022

CC/07/2021-2026

Procès-verbal n°7 de la séance du Conseil communal de Tannay du 5 décembre 2022 à 19h30

### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation des procès-verbaux du 10 août 2022 et du 26 septembre 2022
3. Créations commission ad hoc pour une étude de faisabilité concernant la fusion des huit communes de Terre Sainte
4. Création commission ad hoc pour l'étude du règlement du port du Torry
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
8. Préavis n° 18 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2023
9. Préavis n° 19 de la Municipalité relatif à au budget pour l'année 2023 de l'Entente Intercommunale du port du Torry (EIPT)
10. Propositions individuelles et divers

### Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Nous nous retrouvons tous pour le dernier Conseil communal de 2022.

Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

## **Lecture de l'ordre du jour**

### **1. Appel**

28 personnes sont présentes.

5 personnes sont excusées (Madame Nicole KEYAERTS WERMUTH, Monsieur Marc HUSMANN, Madame Tatiana VARLAMOVA, Monsieur Hossein FADAEI, Monsieur Arcadio MIR).

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **2. Approbation du procès-verbal du 10 août 2022 et du PV n° 6 du 26 septembre 2022**

PV du 10 août 2022 :

**Le procès-verbal du 10 août 2022 est approuvé à 14 voix (1 abstention).**

PV n° 6 du 26 septembre 2022 :

**Le procès-verbal n° 6 du 26 septembre 2022 est approuvé à 27 voix (1 abstention).**

### **3. Création commission *ad hoc* pour une étude de faisabilité concernant la fusion des huit communes de Terre Sainte**

Madame la Syndique présente le but de la commission ; il s'agit de créer une commission ad hoc de 5 membres en charge de l'étude de la faisabilité d'une fusion entre les huit communes de Terre Sainte.

Elle explique qu'il a été décidé de faire cette étude de faisabilité le mois dernier, laquelle débouchera ou pas, sur un sondage populaire. Elle précise que le projet de fusion est pour le moment seulement au stade du préavis.

Elle indique que ça sera un travail commun.

Madame Ines FRANKE demande quels domaines seront traités en particulier dans le cadre de la fusion.

Madame la Syndique répond que pour le moment elle ne peut pas répondre avec précision mais que la fusion fera l'objet d'une étude sur plusieurs domaines.

Monsieur Pascal CORNU demande si des professionnels accompagneront la commission pour cette étude.

Madame la Syndique répond que Monsieur Laurent CURCHOD aura pour mission d'épauler la commission *ad hoc* dans son rôle et un fiduciaire s'occupera des aspects financiers.

Monsieur Jean-Marc KELLER tient à préciser qu'une fusion des communes aurait, à son sens, les impacts suivants sur la commune : la fin de l'existence du Conseil communal basé sur une liste d'entente et l'arrivée de partis politiques dans le cadre d'un conseil élargi de Terre Sainte (en raison du facteur de population déterminant), la fin également d'une Municipalité autonome au profit d'un exécutif de Terre Sainte dirigé par ces partis politiques, l'administration communale n'aurait plus lieu d'être et serait remplacée par une administration centrale pour Terre Sainte située dans une autre commune de la région et enfin le plus important, il demande si une fusion des communes est nécessaire puisque les services essentiels au niveau régional, tels que les écoles, pompiers, déchetteries etc... sont déjà réglés dans le cadre d'accords entre les communes de Terre Sainte.

Le Président demande qui sont les volontaires et les personnes suivantes se présentent et expliquent leur intérêt à faire partie de cette commission, soit : Madame Ines FRANKE, Monsieur Michaël SCHLEGEL, Monsieur David GSCHWEND, Monsieur Marc RAMSEYER, Monsieur Marc LUTHI, Monsieur François STETTLER et Monsieur Karl VALFELLS.

Sont élus : **Madame Ines FRANKE, Monsieur Michaël SCHLEGEL, Monsieur Marc RAMSEYER, Monsieur Marc LUTHI et Monsieur Karl VALFELLS.**

#### **4. Création commission ad hoc pour l'étude du règlement du port du Torry**

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG explique qu'un projet de règlement pour le port du Torry a été révisé par les juristes du canton de Vaud et qu'à ce stade, il devra être revu par la commission pour qu'il soit prêt en juin 2023. Pour cela, il faudrait 3 personnes dans la commission *ad hoc*.

Le Président demande qui sont les volontaires et les personnes suivantes se présentent et expliquent leur intérêt à faire partie de cette commission, soit : Madame Caitlin MONNEY, Monsieur Jean-Marc KELLER, Madame Kristin REYNISDOTTIR et Monsieur Marc POLYDOR.

Sont élus : **Monsieur Jean-Marc KELLER, Madame Kristin REYNISDOTTIR et Monsieur Marc POLYDOR.**

#### **5. Communications du Bureau**

Le Président donne les dates des prochaines séances du Conseil communal qui auront lieu en 2023 : 27 mars, 26 juin, 25 septembre et le 4 décembre 2023.

Il donne ensuite les dates des prochaines votations fédérales/cantoniales pour l'année 2023 : 18 juin, 22 octobre et 26 novembre. À noter que celles du 12 mars 2023 ont été annulées.

Une minute de silence est ensuite observée à la mémoire des concitoyen(ne)s décédé(e)s durant l'année 2022 : Mesdames Yolande Brémond, Caroline Finkelstein, Aude van Lith et Messieurs Jean-Pierre Sauty, Philippe Hausmann, Daniel Colledge, Walter Degiacomi, Hans Frischholz, Jean Jaccoud, et Thierry Delort.

Le Président annonce ensuite qu'un repas-buffet libanais aura lieu après la séance dans la salle communale.

## **6. Communications de la Municipalité**

Madame la Syndique annonce que dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique, le canton a exigé la **planification des points de rencontre d'urgence (PRU)**. Cela veut dire qu'en cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population de la zone concernée doit pouvoir se rendre sur un lieu, prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver les informations et l'aide dont elle a besoin de la part des autorités de proximité.

Dans le cadre de l'hiver 2022/2023, les PRU seraient essentiels notamment en cas de délestage, lequel aurait pour conséquence une coupure des réseaux de communication, et donc l'impossibilité pour la population de joindre les centrales d'urgence pour la téléphonie fixe et mobile ou par SMS.

Il faut donc pour cela une génératrice et un électricien qui sait s'en servir.

Pour les habitants de Tannay, il y aura une PRU commune à Mies et les frais seront partagés entre Mies et Tannay.

Pour plus d'informations, un flyer parviendra ultérieurement.

Madame la Syndique revient ensuite sur **l'achat de la parcelle n° 139** ; elle explique que les acheteurs évincés demandent une indemnité suite à leur évincement de la vente (remboursement des frais effectifs, par exemple frais de notaire). Elle explique cependant que la facture d'indemnité présentée à la Municipalité est excessive (plus de 500'000.-) ; pour cette raison, la Municipalité a dû mandater un avocat pour régler la situation. Par conséquent, la situation est bloquée du fait de cette procédure judiciaire en cours, ce qui empêche la commune de pouvoir avancer dans son projet.

**Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT** présente l'éclairage public/sécurité et explique que tous les luminaires sont répertoriés. Elle rappelle qu'une étude est en cours actuellement pour diminuer l'impact environnemental de l'éclairage tout en maintenant la sécurité et qu'un plan d'aménagement sera mis en place sur 3-4 ans.

Elle informe qu'au mois de novembre 2022 ont eu lieu plusieurs actions concrètes, notamment l'extinction de l'éclairage public nocturne du centre du village entre 23h00 et 5h00, l'extinction de l'éclairage du château et du sentier dans le parc dès 22h00 et totalement dès le 22 novembre 2022, la limitation de l'illumination du sapin de Noël au centre du village ainsi que le maintien de l'éclairage actuel sur la route Suisse (tronçon de Tannay). Elle précise qu'une étude est en cours pour baisser et/ou supprimer de manière uniforme l'éclairage là où c'est possible.

Au mois de décembre 2022 (et début 2023), auront lieu d'autres actions concrètes : travaux de pose d'horloges sur les luminaires du village pour éteindre entre 23 heures et 5 heures du matin, sauf sur les passages piétons pour des raisons de sécurité.

Monsieur David GSCHWEND demande si le passage sous voie de la gare relève de la responsabilité des CFF ou de la commune. Elle répond que cela dépend des CFF et qu'ils sont au courant de la situation (problèmes d'éclairage).

**Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG** rappelle que le canton oblige les communes à restreindre les zones à bâtir par le biais de leur plan d'affectation communal. Le canton de Vaud a cependant refusé certains points en raison du droit fédéral qui prime sur le droit cantonal. Cela signifie que les parcelles pourront être davantage morcelées et construites.

Il explique qu'il aimerait introduire dans la révision du plan d'affectation, l'indice de verdure, qui est une mesure qui permet de garantir la verdure et l'aspect naturel sur les parcelles.

Il dit que la commission de l'urbanisme sera bientôt consultée et que des nouvelles seront bientôt données.

Il explique également qu'il a été constaté, dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal, que le chemin de la Petite-Gatillarde n'a pas d'existence juridique ; c'est-à-dire qu'elle se trouve sur des terrains privés sans que des servitudes de passage ne soient inscrites au Registre foncier. Cela pose problème car il s'agit d'un chemin pour piétons et certains propriétaires demandent la fermeture.

La commission de l'urbanisme y voit un intérêt public et notamment pour cette raison la Municipalité essaye de trouver une solution commune.

## **7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**

Madame Marie Danièle GUEX, **pour l'APEJ**, informe que le préavis « budget 2023 » a été accepté lors de la réunion du 22 novembre 2022. Elle explique également qu'il manque des accueillants en milieu familial (mamans de jour).

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH, **pour la Commission du développement durable**, explique que le 7 novembre a eu lieu une réunion avec la Commission de développement durable ou énergies des communes voisines. Elle explique qu'un plan d'énergie climat communal (PECC) a été lancé par Coppet, Commugny et Mies.

Elle explique ensuite que la soirée d'informations du 17 novembre 2022 a eu du succès, notamment grâce à la participation de Monsieur Eliott Guenat de Dark Sky qui a donné quelques astuces pour limiter les impacts de la lumière nocturne sur la biodiversité.

Monsieur Jean-Marc Sutterlet, responsable de l'électricité et de l'éclairage public à Yverdon a expliqué que les démarches inclusives et participatives sont importantes pour que la population comprenne les enjeux de chaque projet.

Monsieur Marc LUTHI **pour le SITSE** explique que le 10 novembre 2022, 6 préavis ont été acceptés, dont 3 concernant l'entretien du réseau (canalisations, nouvelle station pour tirer l'eau au pied du Jura).

Monsieur Marc RAMSEYER informe que la consommation d'eau est de 415 litres par jour et par habitant à Tannay, ce qui est beaucoup en comparaison avec la moyenne nationale (160 litres/jour par habitant!).

Monsieur Fabrizio NASSISI, **pour la région de Nyon**, dit que deux préavis ont été acceptés (promotion de la mobilité et pour la gratuité des transports pour les touristes). Il informe également que le 4 novembre 2022 a eu lieu la remise des prix artistiques. Pour plus d'infos : [www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

Monsieur Karl VALFELLS, pour la commission culturelle, explique que la série de projections de films qui devait avoir lieu le 25 au 27 novembre 2022 sur le « faire commun » est reportée pour le début de l'année 2023.

#### **8. Préavis n° 18 de la Municipalité relatif au budget pour l'année 2023**

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente le préavis n° 18.

Monsieur Michaël SCHEGEL lit le rapport de la commission des finances ; au nom de la commission il recommande d'accepter le préavis n° 18.

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH relève qu'aucun poste n'est inscrit au budget pour la commission de développement durable.

Monsieur Claus HASSIG répond que c'est une erreur et il confirme qu'un budget de CHF 8'000.- sera attribué en conséquence à la commission.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande de supprimer sur le tableau « l'ancienne déchetterie ».

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO dit que les bâtiments doivent avant tout avoir des loyers abordables.

Madame la Syndique répond que la loi oblige de créer des loyers abordables et que ce sont des terrains « d'utilité publique ».

Monsieur Michaël SCHLEGEL précise que l'achat de la parcelle engendrera des loyers modérés et qu'il faudra donc construire un bâtiment rentable pour les prochaines années.

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO dit que dans le futur il faudra voir s'il y aura une vraie rentabilité financière grâce à ces loyers.

Madame la Syndique conclut en rappelant que pour le moment la commune n'est toujours pas propriétaire de la parcelle n° 139 en raison de la procédure en cours.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 18 est accepté à l'unanimité.**

#### **9. Préavis n° 19 de la Municipalité relatif à au budget pour l'année 2023 de l'Entente Intercommunal du port du Torry (EIPT)**

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente le préavis n° 19.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande ce qu'il en est du montant de CHF 6'500.- (honoraires de la commune boursière).

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG répond que c'est l'EIPT qui verse ce montant à Tannay.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis n° 19 est accepté à l'unanimité.**

## 10. Propositions individuelles et divers

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH demande si une séance d'information aura lieu concernant les différents moyens juridiques à disposition du Conseil communal pour d'interpeller la Municipalité.

Le Président répond qu'une séance d'information aura lieu l'année prochaine avec le préfet.

Il souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Il clôt la séance à 21h45.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'AS Nuoffer', is written below the name of the secretary.